

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



-----  
Séance du 14 mai 2019

Présents : M. MARCHAND, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, Mme DE BOYER, M. DELFOUR, Mme MOREAU, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, , M. BLIGNY, M. IRACABAL, M. DEL REY, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, M. LATOURETTE, Mme SENEPART, M. BREUZET, Mme FLOUQUET, M. BOICHOT, Mme MATHON, M. STANDAERT.

Pouvoirs : M. CAQUELARD pouvoir à M. IRACABAL, Mme VOEGELIN pouvoir à M. MARCHAND, Mme CHAMAYOU pouvoir à M. GONDRON, Mme MASSOT pouvoir à Mme MOREAU, Mme PLATROZ pouvoir à M. CHAUVIN.

## **I. Désignation du secrétaire de séance**

M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

## **II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2019**

Approuvé à l'unanimité.

## **III. M. MARCHAND demande un ajout à l'ordre du jour**

A l'unanimité, les membres sont d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour

## **IV. Désignation du passage latéral rue Corbier Thiébaud vers le parking ayant accès rue Blanche en passage Corot**

Adopté à l'unanimité

## **V. Fourrière animale : convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise**

Adopté à l'unanimité.

## **VI. Prévention routière : demande de subvention pour l'organisation du critérium du jeune conducteur**

Adopté à l'unanimité

**VII. Budget général de la commune (M14) : décision modificative n°1**

Adopté par 24 voix pour, 5 contre (MM. BREUZET, BOICHOT, STANDAERT, Mmes FLOUQUET, MATHON)

**VIII. Délégation d'attribution au Maire : autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre**

Adopté à l'unanimité

**IX. Dissolution de l'association foncière de la commune de Gouvieux sans transfert d'actifs financiers**

Adopté à l'unanimité

**X. Indemnités des élus : liquidation sur l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la Fonction Publique**

Adopté à l'unanimité

**XI. Report de la date du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard**

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, STANDAERT, Mmes FLOUQUET, MATHON)

**XII. Envoi des convocations et pièces jointes en version dématérialisée**

Adopté à l'unanimité

**XIII. Restauration du centre de loisirs : convention de mise à disposition des locaux avec le Conseil Départemental de l'Oise**

Adopté à l'unanimité

**XIV. Demandes de subventions au Conseil Départemental**

Après délibération, adopté à l'unanimité

**XV. Exercice des compétences déléguées**